

Décision

Générale

colonial

Décision n° 891 du 3 septembre 1948 :

n° 891

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
3 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière pour en jouir à Djibouti, est accordée à Aicha Ahmed, infirmière, 7e échelon, en service à l'hôpital colonial, pour compter du 5 septembre 1948.

Signé : LIURETTE.